



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

Consignes à destination des candidats aux épreuves orales de certification organisées par la DRDJSCS de Normandie – site de Caen

Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, publié au Journal officiel du 30 octobre pour une entrée en vigueur immédiate, permet le maintien du déroulement examens durant la période dite de « reconfinement ».

Cette organisation nécessite de poursuivre la mise en oeuvre des modalités permettant de respecter les consignes sanitaires édictées par le gouvernement en vue de prévenir le risque de propagation de covid-19.

Vous avez été convoqué pour une épreuve orale d'un diplôme d'Etat, il conviendra dès lors :

- De porter le masque toute la durée de votre présence dans les locaux y compris durant l'épreuve orale
- De vous munir de votre stylo personnel pour l'émargement et, si possible, d'un flacon de solution hydroalcoolique
- De ne pas vous présenter aux épreuves si vous présentez des symptômes du COVID-19
- De vous munir de l'autorisation dérogatoire de déplacement en cochant la première case ([...] déplacements pour un concours ou un examen) et de la convocation.

A votre arrivée, il conviendra :

- De vous présenter à l'accueil de la DRDJSCS un 1/4h avant le début de l'épreuve : vous serez accueilli par un agent de la DRDJSCS qui restera à 1 mètre de vous
- En cas de flux trop important, vous pourrez être invité à patienter à l'extérieur des locaux
- De vous frictionner les mains au gel hydroalcoolique avant d'entrer dans la salle

Durant l'épreuve face au jury, il vous est demandé :

- De garder votre masque sauf au moment du contrôle d'identité : le masque sera provisoirement retiré par l'un des élastiques, vous serez situé à 1 mètre de distance de l'un des examinateurs
- De présenter à distance votre pièce d'identité et déposer une copie de cette pièce dans une corbeille prévue à cet effet

A l'issue de l'épreuve :

- Un agent vous conduira à la sortie selon le sens de circulation en vigueur dans le bâtiment
- La table et la poignée de porte seront désinfectées entre chaque candidat et la pièce sera aérée

La police de l'épreuve est assurée par le président de jury qui dispose du pouvoir d'exclure tout candidat signalé comme ne respectant pas les consignes sanitaires.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Cette fiche sera communiquée aux candidats par tous moyens et mis en ligne sur le site Internet de la DRDJSCS.